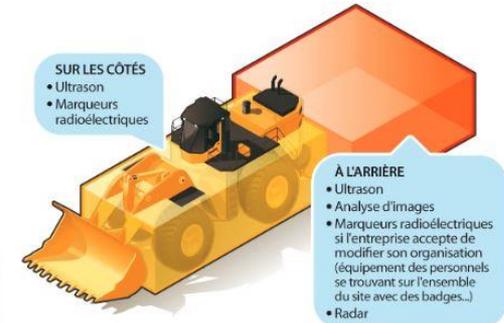
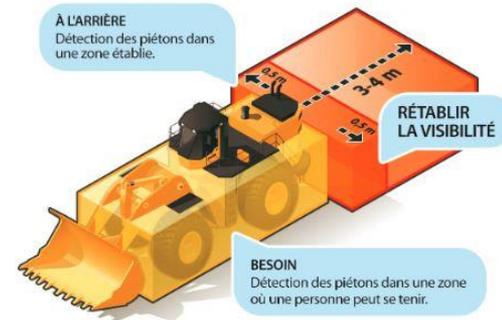


**FLASH
AT**

N°019 – Juillet 2022

Collision engin piéton



Attention aux contraintes liées aux obstacles, à la poussière, à la boue, à la luminosité et à l'utilisation des GSM et autres talkie-walkie.

© Alain Vicoq pour l'INRS

© Alain Vicoq pour l'INRS

Analyse/Arbre des causes

Mesures de prévention

Documentation

Conséquences de l'accident :

Fractures multiples.

Circonstances de l'accident :

La victime, trieur au sol, travaille à proximité d'un tas de déchets dans un centre de tri.

Au même moment, un conducteur de pelle à grappin effectue une manœuvre à proximité de la victime. Le conducteur de la pelle réalise une marche arrière. Il ne voit pas le salarié triant les déchets au sol qui est dans son angle mort. Du fait de l'environnement bruyant, la victime qui travaille dos à l'engin, n'entend pas le bip sonore de la pelle.

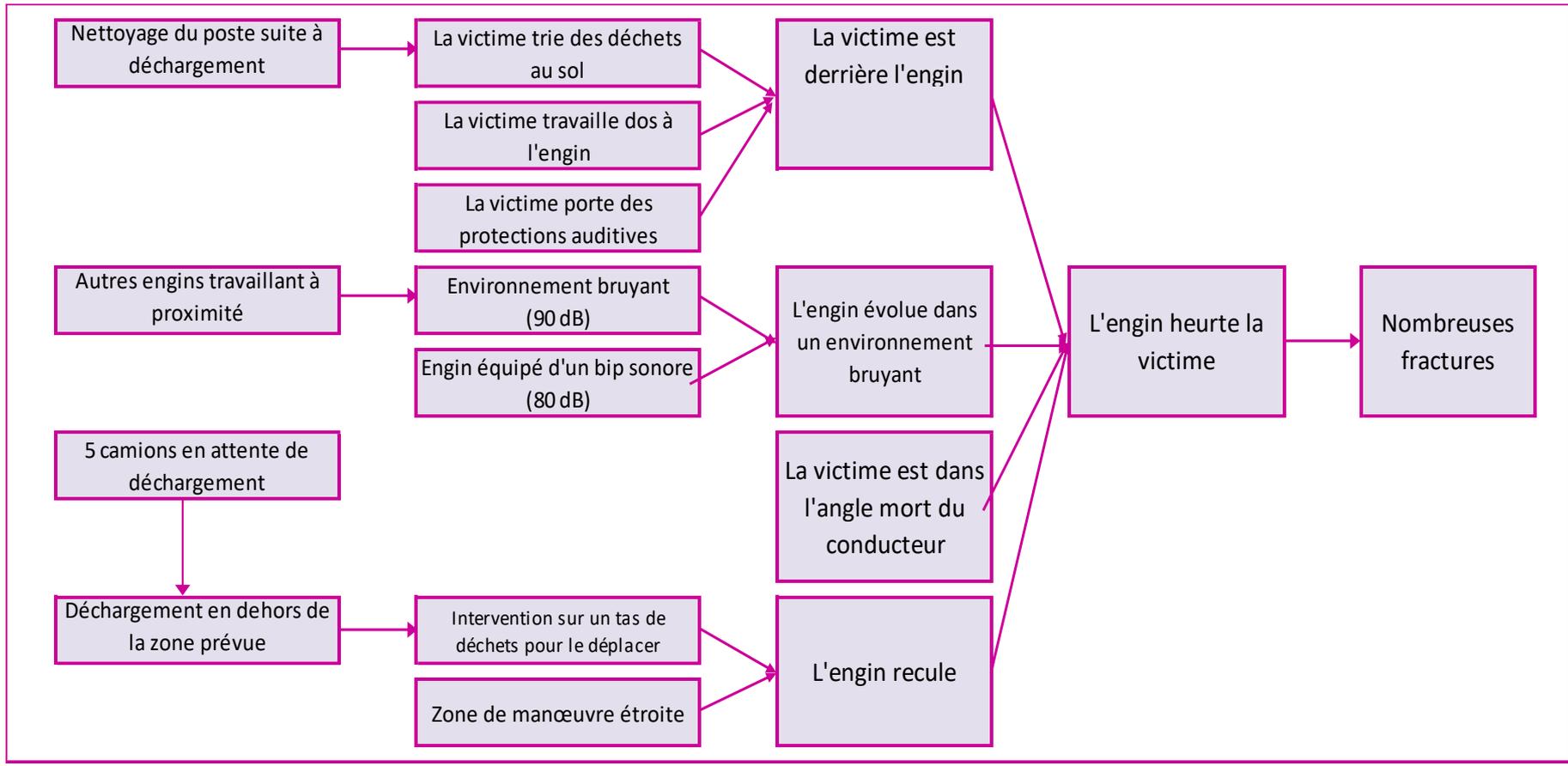
L'engin heurte la victime.



FLASH AT

Analyse/Arbre des causes

- Accueil
- Mesures de prévention
- Documentation





FLASH
AT

Mesures de prévention

Accueil
Analyse/Arbre des causes
Documentation

En se référant aux 9 principes généraux qui régissent la prévention des risques professionnels (Article L 4121.2 du Code du travail) :

- **Eviter les risques**
 - Mettre en place une organisation qui évite les croisements engins-piétons ainsi que le tri au sol.
- **Evaluer les risques résiduels (et planifier la prévention) - Combattre les risques à la source**
 - Proscrire la présence des piétons dans la zone d'évolution des véhicules et engins.
- **Adapter le travail à l'homme**
 - Organiser le temps et le rythme de travail,
 - Organiser les circulations,
 - Organiser la coactivité des différentes équipes.
- **Tenir compte de l'évolution de la technique**
 - Choisir des dispositifs améliorant la visibilité au poste de conduite des engins,
 - Brider la vitesse des engins et notamment en marche arrière.
- **Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins**
 - Mettre en place un homme trafic.
- **Planifier la prévention**
 - Etablir un plan de circulation et de signalisation,
 - Mettre en place un phasage des tâches permettant de supprimer les interférences entre les flux de circulation.
- **Prendre des mesures collectives**
- **Donner des instructions appropriées aux travailleurs**

En complément des mesures techniques et organisationnelles :

 - Former les salariés au risque routier ainsi qu'aux risques spécifiques (angles morts, vitesse de déplacement...),
 - Informer les salariés sur les règles de circulation et s'assurer de leur bonne compréhension.

FLASH
AT

Documentation

Accueil
Analyse/Arbre des causes
Mesures de prévention

○ Caisse Nationale d'Assurance Maladie

- [Recommandation R434](#) : Prévention des risques occasionnés par les véhicules et engins circulant ou manœuvrant sur les chantiers du BTP

○ INRS

- ED 975 « [La circulation en entreprise - Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques](#) »
- ED 6083 « [Prévenir les collisions engins/piétons – Dispositifs d'avertissements](#) »
- 2013 - "Travail & Sécurité" n°744 - Dossier « [Les collisions engins/piétons](#) »
- 2014 - "Hygiène et sécurité du travail" n°233 : « [Les bonnes pratiques pour prévenir les collisions engins-piétons](#) »

